

# Bouygues Telecom s'impose sa norme : 20 V/m

FRANCE 10 12 2009 : Dans [une interview donnée au Figaro](#), Olivier Roussat, Directeur Général de Bouygues Telecom s'est déclaré "prêt à agir" pour s'imposer "un nouveau seuil qui n'existe pas aujourd'hui : nous sommes prêts à nous engager à ne pas dépasser le seuil de 6 volts par mètre dans les lieux de vie, comme la loi l'a fixé en Italie."

Depuis le début de son engagement dans la téléphonie mobile "le petit poucet" Bouygues Telecom a toujours fait acte de malice, néanmoins face aux enjeux sanitaires le temps des louvoiements, des tergiversations et de la confusion est révolu.

[Le Conseil Scientifique de Bouygues Telecom](#) comprenant la fine fleur des négationnistes notamment en la personne [d'André Aurengo](#) ou de [Bernard Veyret](#), ceci pourrait expliquer cette initiative en trompe l'œil de Bouygues Telecom, car ce genre de proposition très subtile ne serait-elle pas issue de leurs idées?.

Quoi qu'il en soit, la prise en main de cette problématique et son extériorisation par Olivier Roussat est une double première qui a de quoi étonner, car c'est la première fois que le N° 1 d'un opérateur s'implique et surtout rompt le sempiternel discours tenu depuis toujours notamment par Jean-Marie Danjou de l'AFOM (organisation officielle de opérateurs français) qui se résume par : "Le problème des normes n'est pas celui des opérateurs, mais celui des autorités de santé, les opérateurs appliquent la réglementation en vigueur".

En 2006 lors du séminaire de Bruxelles à la Commission Européenne du [SCENIHR](#) (Comité Scientifique des Risques Sanitaires Emergents et Nouveaux), Jean-Claude Bouillet, (*Officier de réserve des Transmissions*) Directeur département radiofréquences et protection de l'opérateur Bouygues Telecom a déclaré : "Tous les matins la première chose que nous faisons chez Bouygues c'est lire la Next-up news du jour". A cela Serge Sargentini (*Officier de réserve du contrôle aérien*) a répondu : "c'est une excellente chose, puisse-t-elle inspirer Bouygues Telecom".

Plus récemment lors d'une conférence d'ECOFORUM à Marseille, Jean-Claude Bouillet, le Monsieur Santé de Bouygues Telecom était discrètement assis dans un coin au fond de la salle. En fin de réunion les échanges informels qui eurent lieu avec Serge Sargentini confirmèrent la non possibilité "technique" pour Bouygues d'appliquer d'autres seuils que ceux actuellement en vigueur. De plus Jean-Claude Bouillet prit la défense de [M. Repacholi](#) principal responsable des normes (recommandations) de l'OMS et de l'ICNIRP qui à ses dires ne mérite pas le "procès sur la place publique qui lui est fait", voire les ignominies proférées à son encontre. Ceci a le mérite de démontrer que le staff de Bouygues Telecom suit de près les actions des ONG, en conséquence il est parfaitement au courant de l'état de la véritable évolution concernant la problématique sanitaire de la TM

Contrairement à ce que beaucoup pensent, pour comprendre et analyser la portée exacte des 6 lignes des propos tenus par Olivier Roussat dans son interview au Figaro, il est nécessaire d'être un spécialiste de la TM. Malheureusement en France ceux-ci se comptent sur les doigts des deux mains, d'où la désinformation (involontaire) relative à la proposition du seuil de 6 V/m de Bouygues Telecom qui fait la une de quasiment tous les médias, AFP incluse.

Olivier Roussat qui a déclaré que Bouygues Telecom est prêt à s'imposer "le seuil de 6 volts par mètre dans les lieux de vie, comme la loi l'a fixé en Italie" aurait mieux fait de s'abstenir d'une telle déclaration qui incontestablement a un effet d'annonce, mais risque de se retourner contre Bouygues Telecom tel un boomerang.

Il est normal que les profanes, ce qui est le cas de la quasi majorité des français, ne puissent pas "décrypter" de tels propos, en effet :

6 V/m dans les lieux de vie = une norme extérieure de 20 V/m soit 100 000  $\mu\text{W}/\text{m}^2$  contre actuellement une norme opposable de 61 V/m (UMTS-3G) soit 10 000 000  $\mu\text{W}/\text{m}^2$  en densité de puissance.

De plus ce seuil de 20 V/m et celui de 6V/m dans les lieux de vie qui est proposé par Bouygues Telecom sont tous les deux largement en dessus de la norme opposable issue de la Compatibilité Électromagnétique (3V/m sauf spécificités), ainsi que de la charte de Paris (2 V/m moyennée) et de la proposition du rapport Tamino du Parlement Européen (1 V/m).



Le siège social de Bouygues Telecom (France)



Jean-Claude Bouillet, ("Monsieur santé")  
Directeur du département radiofréquences et protection de l'opérateur Bouygues Telecom



Olivier Roussat,  
Directeur Général de Bouygues Telecom

Concernant la santé publique, Bouygues Telecom n'ignore pas, [comme plus de 10 000 français](#) qui ont signé la pétition en soutien au consortium scientifique BioInitiative que ses attendus sont :

[0,6 V/m en extérieur soit en densité de puissance 1 000  \$\mu\text{W}/\text{m}^2\$  et dans les lieux de vie 0,2 V/m soit 100  \$\mu\text{W}/\text{m}^2\$ .](#)

Ces seuils de BioInitiative sont rappelons-le issus d'un compromis scientifique qui est parfaitement compatible avec un service de qualité puisque même à [quelques centièmes de V/m](#) la téléphonie mobile fonctionne correctement.



Rapport BioInitiative [\[reportage SWR TV\]](#)

### Soyons précis :

L'exemple de l'Italie évoqué par Olivier Roussat est un très bon exemple, mais très complexe de par les spécificités italiennes dont la législation en la matière est plus restrictive, à savoir :

- En Italie le décret n°381 de 1998 régit l'exposition aux rayonnements des fréquences de 100 kHz à 300 GHz. Celui-ci stipule que dans la gamme des fréquences de 3 MHz à 3 GHz, c'est-à-dire couvrant les 3 fréquences utilisées par la téléphonie mobile (900 MHz, 1800 MHz et 2139 MHz pour l'UMTS-3G) que la norme est fixée à :

**- 20 V/m en moyenne.**

**Une disposition très restrictive dans son champ d'application limite à 6 V/m l'irradiation dans les lieux de vie suivant ces critères : Cette limite réduite de 6 V/m s'appliquant explicitement à certains lieux de vie dits "sensibles dans lesquels peuvent séjourner pendant plus de quatre heures par jour des personnes, tels que résidences, hôpitaux, écoles, etc..."**

Cette disposition introduit donc une différenciation par rapport à la dose d'irradiation reçue par les personnes, ceci en fonction du lieu par rapport au temps exposé aux irradiations artificielles Hautes Fréquences micro-ondes.

Sous la pression d'une ONG appelée ADUC (Association pour le Droit des Usagers et des Consommateurs) un additif très contraignant pour les opérateurs a été adopté à la législation qui stipule qu'aucun site de base d'antennes relais ne peut être installé à moins de 100 mètres d'un lieu sensible tel qu'établissement scolaire, centre hospitalier, etc . . .

Ces dispositions réglementaires sont la réglementation générale, néanmoins l'Italie comporte des Gouvernements Régionaux qui ont pouvoir de légiférer et c'est pour cela que la norme d'irradiation actuellement en vigueur la plus basse du monde **se trouve appliquée en Toscane avec un seuil de 0,5 V/m soit inférieur à celui de BioInitiative.**



Antonio GAGLIARDI [présente Volturino \(Italie\)](#)

Dans le monde les normes sont très hétérogènes, (liste non exhaustive) :

Dans le canton de Salzbourg en Autriche ou la ville de Valence en Espagne le seuil (extérieur) est celui de BioInitiative soit 0,6 V/m, au Luxembourg et dans certaines régions de Belgique de 3V/m, dans les pays de l'Est en moyenne 6 V/m, en Russie 4,3 V/m, en Chine 6 V/m (évolution en cours), dans certaines régions de Nouvelle Zélande de 1 à 2,75 V/m, en Suisse suivant la fréquence à 4 V/m pour le 900 MHz et 6 V/m pour le 1800 MHz et les deux ensemble soit en multi-bandes (bi-bandes) 5 V/m. En Lituanie la norme est non seulement cent fois plus stricte que celle en vigueur en France dans la fréquence 300 MHz à 300 GHz, mais les opérateurs ont obligation d'effectuer chaque année une mesure de Champs ElectroMagnétiques pour chaque site d'antennes relais, etc . .

Projection de l'impact d'applications de différents seuils sur les stations de bases d'antennes relais :

Concrètement, si les seuils étaient réduits à 20 V/m (cas Bouygues Telecom) ou à 3 V/m (Compatibilité Électromagnétique), le nombre de sites d'antennes relais impacté serait moins que centésimal donc négligeable.

Pour un seuil de 1 V/m (Parlement Européen) pareillement peu de sites d'antennes relais seraient impactés, (entre 8 à 10 %), souvent une simple [modification du tilt](#) serait nécessaire.

**Pour le seuil de 0,6 V/m l'estimation serait d'environ 12 à 20 % des sites d'antennes relais impactés, dont seulement quelques % devaient être démantelés.**



Exemple de mesure Antennes relais HLM 26-CREST FRANCE

En conclusion, le directeur général de Bouygues Télécom, Olivier Roussat précise que "Les Italiens sont plutôt rassurés par ce seuil. Bouygues Télécom est prêt à adapter son réseau pour s'appliquer la même règle en France". Cela nous laisse plutôt penser que cette initiative est une manœuvre de diversion réalisée sous pression et face aux évolutions en cours de divers facteurs : 16 villes expérimentales pour 0,6 V/m (COMOP), les évolutions de la prise de conscience des dangers de la TM mises en exergue par le dernier sondage TNS Sofres sur la Téléphonie Mobile -*dossier en cours*-,

les résultats du référendum du Lichtenstein sur l'adoption du seuil de 0,6 V/m -dossier en cours- le déploiement massif des FEMTOCELL antennes relais UMTS personnelles qui permettra une baisse drastique des antennes relais - dossier en cours- la jurisprudence qui commence à se dessiner dans les procès et enfin l'arrivée de Free, le 4<sup>ème</sup> opérateurs français, une stratégie qui généra évidemment pour ce nouvel opérateur une grande difficulté à déployer un réseau dense avec des seuils réduits.

Néanmoins nous pensons que l'essentiel qui aurait poussé Bouygues Telecom à cet effet d'annonce serait pour contrer médiatiquement la décision qui a été prise suite au Grenelle des ondes d'étudier une réduction de l'exposition aux ondes électromagnétiques aux alentours des antennes-relais sur base de 0,6 V/m, voire beaucoup moins.

Bouygues Telecom a préféré prendre les devants par une proposition et des arguments qui s'apparenteraient plutôt "à comment s'y prendre pour pouvoir irradier encore plus la population en donnant une illusion de baisser l'irradiation !" ou plus subtilement " comment faire d'une contrainte une opportunité de développement".



Mesures spectrales [Boutique Bouygues Telecom Valence-France](#)

Notons que la secrétaire d'État à l'économie numérique Nathalie Kosciusko-Morizet, voit dans ce petit pas inattendu de Bouygues Telecom "le premier fruit du Grenelle des ondes" lancé au printemps et pense que cette proposition de Bouygues est "un bon signal", mais "il faut progresser pour diminuer progressivement les taux d'exposition, six volts, c'est encore beaucoup" a rajouté la ministre.

Next-up organisation.

Si Bouygues Telecom veut être novateur et positif en termes de santé publique, qu'il commence par commercialiser des téléphones portables et des antennes relais qui n'irradient pas, cela existe, mais qui le sait ! En ce qui nous concerne nous sommes prêts à rencontrer les responsables de Bouygues Telecom pour en discuter.



Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie et Nathalie Kosciusko-Morizet

## 10 décembre 2009 : Santé publique et Électrosmog "MISE EN GARDE IMPORTANTE".

Globalement la pollution de l'environnement par les champs électromagnétiques artificiels des Hyper Fréquences micro-ondes (électrosmog) [de 900 MHz à 2,5 GHz qui connaît une croissance exponentielle](#), échappe actuellement à tout contrôle.

Force est de constater que toutes les conséquences indirectes de cette évolution sont complexes et ne sont pas prises en compte par les autorités sanitaires et le monde médical ceci par manque de compétences. Next-up organisation met en garde la population notamment contre les effets ultérieurs gravissimes possibles en termes de pathologies concernant les adjuvants des vaccins contenant des dérivés d'origines métalliques, ceci en corrélation avec cette nouvelle pollution environnementale.

Pareillement, l'impact de l'irradiation des CEM artificiels HF micro-ondes peut être significatif en annihilant une partie du mouvement [\(activité\) ciliaire](#), ce qui peut provoquer non seulement une augmentation de l'asthme chez les personnes prédisposées et les très jeunes enfants, mais aussi globalement un encombrement des poumons et bronches qui peut être dramatique dans le cas d'un état de faiblesse d'une personne (ex. pathologie virale) et en plus pendant le sommeil un manque de sécrétions qui n'irrigent plus le pancréas convenablement pourrait être à l'origine de l'explosion du nombre de cancers de cette glande endocrine [\[Dossier Syndrome des micro-ondes\]](#).